

# CALENDRIER UNIVERSITAIRE

## TRIMESTRE D'AUTOMNE 2026

### Période des admissions

Personnes étudiantes internationales <sup>1</sup>	2 septembre 2025 au 1 <sup>er</sup> mars 2026
Personnes étudiantes québécoises et canadiennes	2 septembre 2025 au 27 août 2026
<b>Toutes les personnes étudiantes – Programmes contingentés<sup>2</sup></b>	Date limite au 1 <sup>er</sup> mars 2026

### Période des inscriptions aux cours<sup>3</sup>

Personnes étudiantes internationales	7 avril 2026 au 31 août 2026
Personnes étudiantes québécoises et canadiennes	7 avril 2026 au 31 août 2026

### Trimestre

<b>Période du trimestre</b>	<b>31 août 2026 au 22 décembre 2026</b>
<b>Période de relâche (aucun cours ni de jour ni de soir)</b>	<b>13 au 16 octobre 2026</b>
<b>Congés (aucun cours ni de jour ni de soir)<sup>4</sup></b>	
Fête du Travail	7 septembre 2026
Journée nationale de la vérité et de la réconciliation	30 septembre 2026
Action de grâce	12 octobre 2026
Date limite de remise des résultats du trimestre d'automne par les titulaires de cours	6 janvier 2027

### Modification et annulation d'inscription aux cours

Date limite de modification d'inscription	8 septembre 2026
Date limite d'annulation avec remboursement	14 septembre 2026
Date limite d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement	10 novembre 2026

### Période de paiement des frais de scolarité

<b>Personnes étudiantes inscrites à temps complet</b>	
Date limite de paiement des frais de scolarité du premier versement	8 octobre 2026
Date limite de paiement des frais de scolarité du deuxième versement	12 novembre 2026
Date limite de paiement des frais de scolarité du dernier versement	3 décembre 2026
<b>Personnes étudiantes inscrites à temps partiel</b>	
Date limite de paiement total des frais de scolarité (un seul versement)	8 octobre 2026

[En savoir plus sur le paiement des frais de scolarité](#)

Adopté par le Conseil d'administration du 27 janvier 2026

<sup>1</sup> Les personnes candidates issues des protocoles d'ententes ont jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2026 pour déposer leur candidature.

<sup>2</sup> Certains programmes appliquent le 1<sup>er</sup> février. Consultez la page de votre [programme](#).

<sup>3</sup> Passée cette date, des frais de retard de 75\$ seront appliqués au dossier de la personne étudiante.

<sup>4</sup> Les activités académiques du 7 septembre 2026 seront reprises le 21 décembre 2026, alors que celles du 30 septembre 2026 seront reprises à l'intérieur du trimestre.